

217C2234  
FR0000121881-FS0932

26 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**HAVAS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2017, la société anonyme Vivendi (42 avenue Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2017, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir à cette date 302 250 065 actions<sup>1</sup> HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 71,44% du capital et 71,43% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HAVAS sur le marché par la société Vivendi dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Il est précisé que les sociétés Financière de Longchamp et Longchamp Participations, contrôlées par la société HAVAS, détiennent par ailleurs chacune 5 actions HAVAS.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 423 055 803 actions représentant 423 159 852 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 217C2162 du 19 septembre 2017 et D&I 217C2179 du 20 septembre 2017.